NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1999/24
30 juillet 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 4028e séance du Conseil de sécurité, tenue le 30 juillet 1999, au sujet de la question intitulée "La situation au Moyen-Orient", le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) en date du 21 juillet 1999 (S/1999/807), présenté en application de la résolution 1223 (1999) du 28 janvier 1999.

Le Conseil de sécurité réaffirme son attachement à la pleine souveraineté, à l'indépendance politique, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale du Liban à l'intérieur des frontières internationalement reconnues. À cet égard, le Conseil affirme que tous les États doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

À l'occasion de la prorogation du mandat de la FINUL pour une nouvelle période provisoire, sur la base de la résolution 425 (1978), le Conseil insiste de nouveau sur l'urgente nécessité d'appliquer cette résolution sous tous ses aspects. Il réitère son plein soutien à l'Accord de Taëf et aux efforts que continue de déployer le Gouvernement libanais pour consolider la paix, l'unité nationale et la sécurité dans le pays tout en menant à bien le processus de reconstruction. Le Conseil félicite le Gouvernement libanais pour l'effort déployé avec succès pour étendre son autorité dans le sud du pays, en complète coordination avec la FINUL.

Le Conseil de sécurité exprime sa préoccupation concernant la violence qui continue de sévir dans le sud du Liban, regrette les pertes en vies humaines parmi les civils et invite instamment toutes les parties à faire preuve de retenue.

Le Conseil de sécurité saisit cette occasion pour féliciter le Secrétaire général et son personnel de leurs efforts constants à cet égard. Le Conseil note avec une profonde inquiétude le nombre élevé de pertes subies par la FINUL et rend hommage à tous ceux qui ont

donné leur vie au service de la FINUL. Il loue les membres des contingents de la FINUL et les pays qui fournissent des contingents pour leurs sacrifices et pour leur dévouement à la cause de la paix et de la sécurité internationales malgré des circonstances difficiles."
